

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Le 11 novembre 2014

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, tenue mardi, le 11 novembre 2014, à 17 h, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu autorisé par la résolution numéro 10-05-170.

Sont présents madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Siège numéro 1 : Yvan Caron
Siège numéro 2 : Pierre Leclerc
Siège numéro 3 : Louis Quevillon
Siège numéro 4 : Michel Brisson
Siège numéro 5 : Catherine Trickey
Siège numéro 6 : Martin Charron

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Serge Riendeau

Est également présent :

Monsieur René Tousignant, Directeur général et greffier.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire Serge Riendeau ouvre la séance à 17 h.

Le Conseil municipal, conformément aux articles 323 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, constate et il est établi que l'avis de convocation de la séance spéciale a été signifié à tous les membres du Conseil municipal. Les membres du Conseil municipal ont signé une renonciation à ce que l'avis leurs soient envoyés par courrier recommandé et ont reçu, au même moment, une copie de l'ordre du jour, à l'exception de monsieur le conseiller Martin Charron qui a refusé de signer.

Les sujets à l'ordre du jour sont les suivants :

1. Ouverture de la séance extraordinaire;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Période de questions portant exclusivement sur les sujets à l'ordre du jour;
4. Autoriser la signature de l'entente promoteur entre la Ville de Brownsburg-Chatham et la compagnie 9290-1859 Québec inc. relativement à un projet de développement résidentiel « Domaine La Sucrerie » visant sa phase « 1 »;
5. Période de questions portant exclusivement sur les sujets, à l'ordre du jour;
6. Levée de la séance extraordinaire.

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

La période des questions est ouverte.

Aucune question

14-11-410 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Catherine Trickey, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu:

QUE l'ordre du jour soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité

14-11-411 AUTORISER LA SIGNATURE DE L'ENTENTE PROMOTEUR ENTRE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ET LA COMPAGNIE 9290-1859 QUÉBEC INC RELATIVEMENT À UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL « DOMAINE LA SUCRERIE » VISANT SA PHASE « 1 »

ATTENDU QU'une entente promoteur interviendra entre la Ville de Brownsburg-Chatham et la Compagnie 9290-1859 Québec Inc relativement au projet de développement résidentiel «Domaine La Sucrierie»;

ATTENDU le plan d'opération cadastrale préparé par monsieur Alain Thiffault, arpenteur-géomètre, dossier numéro S-58 720-2, minute 31 932, en date du 20 août 2014;

ATTENDU QUE le plan d'opération cadastrale vise l'aménagement d'une nouvelle rue et démontre que ce nouveau tronçon pourra accueillir neuf (9) nouveaux lots à construire;

ATTENDU le plan visant les infrastructures intitulé « Projet de développement d'un secteur résidentiel à Brownsburg-Chatham » dûment déposé et préparé par monsieur Julien Brasseur-Chiasson, ingénieur, au projet numéro 113-001-01, en 4 feuillets, en date du 31 octobre 2014. Lequel est aussi joint un estimé préliminaire des travaux de la Phase «1 » du projet;

ATTENDU le plan projet d'ensemble préparé par Zone Verte et montrant la planification d'ensemble du projet résidentiel, dossier numéro 14-003, révision en date du 29 octobre 2014;

ATTENDU QUE les dispositions de développement et de construction d'un nouveau tronçon de rue ont été entendues entre les parties et qu'un projet de protocole d'entente sera rédigé relativement au projet de développement résidentiel « Domaine La Sucrierie »;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE le projet de développement résidentiel verra à être conforme au règlement visant la confection des rues, des fossés et des ponceaux et au règlement sur les ententes avec les promoteurs;

ATTENDU QUE le conseiller Pierre Leclerc mentionne que la Ville ne peut donner un contrat de construction sans aller en appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des documents transmis par le Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Caron, appuyé par monsieur la conseillère Catherine Trickey et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham confirme son intention de signer et approuve les termes du projet de protocole d'entente promoteur, à être signé avec la Compagnie 9290-1859 Québec Inc conditionnellement à ce que soit vérifié la légalité des travaux exécutés par un tiers sur une propriété de la Ville tout comme le fait de ne pas aller en appel d'offres pour les travaux d'infrastructures à réaliser par le promoteur sur le prolongement de la rue Woodbine, propriété de la Ville, et autorise, le Maire, monsieur Serge Riendeau, ainsi que le Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

QUE ce protocole d'entente promoteur vise uniquement la Phase «1 » dudit projet.

Monsieur le conseiller Pierre Leclerc demande le vote.

Pour :

Madame la conseillère Catherine Trickey
Monsieur le conseiller Yvan Caron
Monsieur le conseiller Michel Brisson
Monsieur le conseiller Louis Quevillon
Monsieur le conseiller Martin Charron

Contre :

Monsieur le conseiller Pierre Leclerc.

Adoptée à la majorité

***2^{ÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT
EXCLUSIVEMENT SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR***

Aucune Question

***Procès-verbal du Conseil municipal
de la Ville de Brownsburg-Chatham***

14-11-412 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

À 17h15, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE la présente séance extraordinaire soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Serge Riendeau,
Maire

Monsieur René Tousignant, MAP
Directeur général et greffier